

**COMMUNE D'ANNEYRON**  
**DEPARTEMENT DE LA DRÔME**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JANVIER 2011**

---

Présents : M. Alain GENTHON, Maire - Mme Monique BESCOND, M. Michel FOMBONNE, Mme Patricia BOIDIN, M. Jean-Paul NICOLET, Mme Jeanine PARDANAUD, M. Alexis MORVAN, M. N'Diaga CISSE, Adjoints - Mme Colette BARON, conseillère déléguée - M. Yves CORNILLON, Mme Danielle BROCHIER, M. Alain LACROIX, Mme Françoise RODET-GARCIER, Mme Noëlle CHARRON, M. Christian CROS, Mme Michelle GHETTI, M. Jean-Paul SAVIGNON, Mme Gwendoline DELHOMME, M. Yves SANDON, Mme Mireille GRENIER, Mme Jocelyne CHANCRIN, M. Jean PIN, conseillers municipaux.

Absents excusés représentés : Mme Delphine MALINS-ALLAIX (pouvoir à Mme P. BOIDIN) - M. Samuel BARON (pouvoir à M. M. FOMBONNE) - M. Pierre THEZIER (pouvoir à Mme M. BESCOND, Mme Patricia DOMECH (pouvoir à Mme M. GHETTI).

Absent excusé : M. Gilles BONIN, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. Alexis MORVAN

Le compte rendu de la séance précédente du 16 décembre est adopté sans observation.

**I. NOUVELLE ECOLE MATERNELLE**

*Rapporteurs : A. GENTHON ET P. BOIDIN*

Patricia Boidin présente l'avant projet sommaire élaboré par M. DORGNON, architecte, dans ses aspects architecturaux et fonctionnels. Ce bâtiment comporte 5 classes dans l'immédiat et 2 classes supplémentaires dans une projection plus lointaine avec pour particularité une galerie couverte adjacente au corps de bâtiment en façade sud permettant un cheminement abrité pour les enfants en direction de l'école Eluard.

L'entrée est en façade Ouest regardant la rue Jules Ferry.

L'aire de dépôt des enfants empruntant les cars scolaires est à proximité immédiate de l'entrée avec toutes facilités de circulation pour les cars. Des parkings existants, réaménagés ou créés apportent de nombreuses possibilités de stationnement pour les parents d'élèves ou personnels, le Maire tenant à préciser à ce sujet que l'idée d'économie a présidé la réflexion et a conduit à préserver au maximum les surfaces revêtues existantes.

Autre point à signaler, celui de l'association de ce bâtiment avec celui voisin de la MARPA en terme de configuration architecturale mais surtout d'interaction sociale dans la mesure où une transparence du bâtiment est assurée en face de la cour intérieure de la MARPA afin d'offrir aux locataires de l'établissement pour personnes âgées un lien visuel direct sur l'activité enfantine.

Les locaux seront chauffés au gaz de ville après une étude conduite sur une chaufferie à bois non retenue faute d'atouts suffisants pour cette technologie.

La toiture d'apparence plate interroge Mme CHANCRIN, quant à son imperméabilité. En fait celle-ci présente une légère pente et est équipée d'une membrane de qualité environnementale présentant toutes garanties à ce sujet.

Mme RODET-GARCIER dit sa satisfaction de voir enfin que ce projet, évoqué depuis une dizaine d'années, soit en voie d'aboutissement.

Concernant les places de stationnement, celles-ci sont suffisantes pour l'accès à l'école maternelle mais les parents devront aussi utiliser les capacités du parking jouxtant l'espace Plantay lorsque notamment ils accompagneront des enfants fréquentant l'école Eluard.

Le Maire détaille ensuite le plan de financement pour ce projet dont le coût est estimé à ce jour à 1.811.059 € honoraires et toutes sujétions comprises.

Les demandes de subventions vont être adressées à l'Etat pour une DETR d'un montant de 452.764 € et au Conseil Général pour une aide de 318.750 €. L'emprunt nécessaire pour boucler le financement se situerait à 900.000 €.

Sous réserve que les aides soient octroyées, le montant à emprunter paraît raisonnable en regard du coût global (A. Lacroix).

Ce projet, son plan de financement et les sollicitations financières auprès de l'Etat et du conseil général sont adoptés à l'unanimité.

## **II. AMENAGEMENTS DE SECURITE DANS LA TRAVERSEE DU BOURG**

*Rapporteur : A.MORVAN*

Rappel est fait de la problématique de la D1 en terme de circulation et de sécurité et de l'étude du bureau spécialisé ASCODE dont les préconisations aboutissent aujourd'hui à un plan de sécurisation comportant plusieurs aménagements.

Les deux entrées Est et Ouest du bourg c'est-à-dire les carrefours avec les rues Maurice Faure et Marquis d'Arlande vont être structurées pour réduire la vitesse à leur endroit et marquer l'entrée d'une zone 30 entre ces deux points.

Côté Ouest, l'aménagement s'accompagne du déplacement du monument aux morts dont le Maire rappelle qu'il a été voulu pour donner une nouvelle configuration au carrefour mais surtout et avant tout pour rétablir la dignité qui s'impose lors des cérémonies dont le déroulement était devenu de plus en plus difficile à proximité de l'axe de circulation. On souhaite une réalisation en 2011 si les capacités financières du prochain budget apparaissent suffisantes.

Dans la partie centrale, les trottoirs entre la place Rambaud et l'annexe Pasteur seront repris pour réaliser une surlargeur au Sud afin de conforter le cheminement des piétons jusqu'aux commerces et au droit du bâtiment communal.

Les flux piétons le long de la rue du Gymnase seront ainsi déplacés le long de l'annexe Pasteur pour rejoindre ensuite le Nord du Gymnase. La rue du Gymnase pourra ensuite être rendue à la circulation dans les deux sens pour favoriser la fréquentation des parkings jouxtant le Gymnase et faciliter l'accès aux commerces.

En attendant la déviation, ces travaux auront vocation à sécuriser piétons et cyclistes tout en réduisant les vitesses.

Coût d'ensemble : 326.246 €. Des subventions sont sollicitées auprès de l'Etat au titre de la

DETR et du conseil général, ce dernier prenant à sa charge sur cette somme le goudronnage de l'axe principal des deux carrefours.

Adopté par 25 voix – 1 abstention.

### **III. ELECTRIFICATION RURALE**

*Rapporteur : M. BESCOND.*

Une antenne sera mise en place entre le transformateur de la rue V. Hugo et la future Médiathèque. Coût de l'opération : 5817,11 € avec une participation communale de 1329,96 €. Ce dossier est confié au syndicat départemental d'électricité.

Adopté à l'unanimité.

### **IV. OUVERTURE DE CREDITS SUR 2011**

*Rapporteur : M.FOMBONNE*

La loi accorde au conseil municipal la faculté d'autoriser le Maire à engager des dépenses nouvelles avant l'adoption du budget. Afin de ne pas entraver le fonctionnement de la commune jusqu'à cette échéance (fin mars) l'assemblée adopte une répartition de crédits entre les différents programmes à hauteur de 167.500 € pour le budget principal et de 10.000 € pour le budget d'assainissement. Ceux-ci complètent bien sûr les crédits reportés de l'exercice 2010.

Adopté à l'unanimité.

### **V. RENOUVELLEMENT URBAIN DU BOURG**

*Rapporteurs : M.BESCOND*

Les réflexions conduites pour élaborer le PLU ont été transcrites dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) avec en particulier une orientation visant à donner une identité urbaine plus affirmée au Centre bourg. Le secteur Nord du village, première priorité des élus, étant maintenant structuré, il convient désormais de porter l'attention sur la partie centrale du bourg et en particulier la place Rambaud pour dynamiser le commerce. Un premier travail a été fait avec l'achat de l'immeuble « Casino » où naîtra le début d'une sente piétonne en direction de l'espace Salle des fêtes / Mairie. L'élue invite à poursuivre celui-ci en lançant maintenant la réflexion pour cheminer vers une opération urbaine destinée à favoriser l'activité commerciale et offrir du logement par exemple dans une formule « cœur de quartier ». Celle-ci est particulièrement adaptée aux personnes âgées et notamment à celles qui souhaiteraient emménager en centre ville pour ses commodités.

C'est là une orientation que font naître le départ programmé de la pharmacie et l'inquiétude ressentie par la population sur la dévitalisation du centre qui pourrait en résulter.

L'enjeu peut être situé entre les rues Jean Jaurès et Ernest Durand.

Toutefois A. LACROIX invite à élargir le champ d'étude jusqu'à la rue Jules Ferry.

A l'unanimité l'assemblée demande au Maire de mettre en œuvre les moyens de lancer une opération de rénovation urbaine sur cet espace en visant plus particulièrement une formule « cœur de quartier ».

## **VI. SCOT DES RIVES DU RHONE**

*Rapporteur : M.BESCOND*

Le SCOT a été arrêté par le Comité Syndicale le 14 décembre à une large majorité. La procédure conduit aujourd'hui à solliciter l'avis des communes.

Le SCOT est un sujet souvent évoqué tout au long de la préparation du PLU et les élus en ont une bonne connaissance. Me BESCOND pense que ses préconisations sont acceptables et que ce document peut recevoir un avis favorable de notre part.

Le Maire cite deux objectifs primordiaux sur lequel les élus du Syndicat ont fait un gros travail : la préservation des terres agricoles et l'appréhension des déplacements sur le territoire.

Mme GARCIER fait remarquer l'important travail de la commission urbanisme de la commune et finalement la modification de nos mentalités sur la perception de l'urbanisme dans le sens des visions actuelles dans ce domaine.

L'assemblée prononce un avis favorable (unanimité).

## **VII. PERSONNEL COMMUNAL**

*Rapporteur : A.GENTHON*

Un oubli s'est glissé dans la décision de l'assemblée du 8 juillet dernier concernant le régime indemnitaire du personnel.

Le Maire donne lecture de la correction apportée pour que la prime annuelle puisse être versée aux agents dans son intégralité.

Adoptée à l'unanimité.

## **VIII. PONT SUR LES COLLIÈRES**

*Rapporteur : J-P. NICOLET*

Le travail administratif en collaboration avec le cabinet INGEROP est très avancé pour la réalisation du pont sur les Collières (route de Lachal).

Le dossier de consultation est en route et les travaux pourront se réaliser prochainement.

Le projet est estimé à 232.374 € HT, la communauté de communes participant à l'opération à hauteur de 50%.

## **A HUIS CLOS**

L'assemblée examine les déclarations d'orientation d'aliéner.

- la zone d'aménagement « l'Amphithéâtre » est en cours de commercialisation. De nombreux lots à bâtir trouvent actuellement acquéreurs.

- maison d'habitation 6, rue de la chapelle à Coinaud

- maison d'habitation 9, rue des Lagères

- maison d'habitation au clos des cassis

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption.

Une déclaration concerne un ensemble immobilier de deux maisons accolées sis place Rambaud abritant trois commerces ou services en rez de chaussée et des logements en étage. Il est proposé à la vente pour 365.000 €.

L'immeuble jouxte celui du « Casino » en cours d'acquisition par la commune en partenariat avec DAH et offre ainsi l'opportunité d'imaginer une opération de type « cœur de village » telle que la souhaite l'assemblée en phase avec les objectifs du PLU.

Le Maire envisage de préempter et de poursuivre la réflexion sur d'autres immeubles de la place pour un réaménagement très ambitieux du quartier revalorisant l'aspect de centre bourg et assurant la pérennité des commerces et services ou leur promotion.

L'immeuble étant localisé dans le périmètre défini par les élus, l'assemblée se montre favorable.

Avant de clore la séance le Maire adresse ses vœux pour 2011 aux élus et rappelle la mémoire de Gabriel BIANCHERI dont la disparition est une grande perte pour le Nord Drôme et pour la commune qu'il a beaucoup aidée dans ses différents dossiers.

Il rend hommage à ses grandes qualités humaines.